



Conseil Municipal du 23 juin 2025
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025
ID : 031-213105844-20250623-DELIB2025049A-DE



Délibération 2025-049A

**Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Villemur-sur-Tarn
et l'association « Espace jeunes » – Prolongation de la convention jusqu'au
31 août 2026 - Avenant n°1**

L'An deux mille vingt-cinq et le lundi 23 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juin 2025.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Louise MICHARD, Mme Pierrette BRINGUIER, M. Farid MASMOUDI.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN
Mme Agnès PREGNO a donné pouvoir à M. Georges CHEVALLIER
M. Marc SENOUE a donné pouvoir à M. Daniel REGIS
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER
M. Dominique MARIN a donné pouvoir à M. Philippe VIGUIE
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE
M. Michel SANTOUL a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA

Conseiller absent

M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 20 | Pouvoirs - 08 | Membres absents – 01

Exposé

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a signé une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Espace jeunes » le 10 octobre 2022 pour l'accueil périscolaire, pour l'accueil de loisir, l'organisation de séjours etc.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un avenant ayant pour objet la prolongation de la convention dans les conditions initiales du contrat et pour une durée supplémentaire de 11 mois soit, jusqu'au 31 août 2026. Un marché sera mis en place à l'issue de cette période pour assurer la continuité du service pour les années à venir.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** l'opération présentée ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

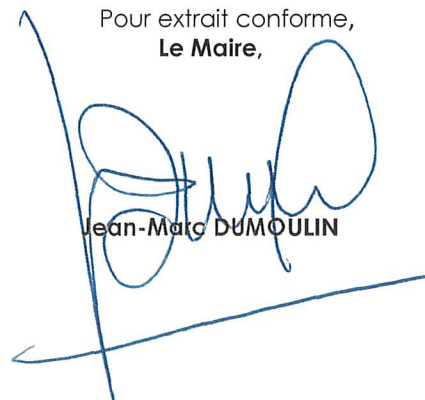
La Secrétaire de séance,



Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Marc DUMOULIN